

gnement. À partir du 5<sup>e</sup> plan quinquennal de 1981, le Bhoutan diversifia son assistance bilatérale tout en recherchant l'aide des organisations internationales ; mais l'Inde reste à ce jour majoritaire en termes d'aide financière, surtout dans le domaine de la construction. Ainsi, elle a été le moteur du développement hydro-électrique du Bhoutan, un potentiel de 30 000 MGW représentant la part la plus importante du revenu national : l'électricité, produite avec des centrales financées par des prêts indiens et construites par des firmes indiennes, est vendue pour satisfaire les besoins du Bengale et du Nord-Est indien.

En décembre 2003, le Bhoutan lanca une opération militaire dans le sud-est du pays contre des militants indépendantistes assamais. Depuis des années, ils s'étaient installés dans les jungles de la frontière et tous les efforts pacifiques du Bhoutan pour les déloger avaient été vains. L'armée indienne prit les guerilleros en tenaille à partir de l'Assam.

En 2008, l'inflation en Inde eut une grande influence sur l'économie du Bhoutan dont 80 % des importations proviennent de son voisin et dont la monnaie, le *ngultrum*, est à parité avec la roupie indienne. Le Bhoutan, étant un pays enclavé sans accès à la mer, a absolument besoin d'un partenaire de confiance. La clause de libre-échange du traité de 1865 demeure donc un atout précieux. Mais ce partenariat, qui peut paraître déséquilibré en termes de puissance et de démographie, profite aussi largement à l'Inde en termes stratégiques et économiques.

L'Inde et le Bhoutan ont signé un nouveau traité d'amitié en février 2007 à New Delhi. L'article 2 concernant les conseils de l'Inde pour la politique étrangère du Bhoutan a disparu : le pays peut importer des armes « aussi longtemps que le gouvernement indien est assuré que les intentions du gouvernement du Bhoutan sont amicales et sans danger pour l'Inde » (art. 4). L'Inde mise sur la stabilité du Bhoutan et a soutenu en 2008 le processus d'élections démocratiques, initié par le « 4<sup>e</sup> Roi ».

*Françoise Pommaret*

➔ *aide internationale, réfugiés, Tibet*

## Bicyclette

La part de la bicyclette dans les transports urbains diminue avec l'extension des distances parcourues et la motorisation : elle ne représentait plus à Delhi que 5 % des transports en 1994, contre 36 % en 1957. Même les triporteur (*cycle rickshaws*) n'existent plus que dans les petites villes, les *bazars* centraux ou les banlieues, parfois plus pour transporter des marchandises que des personnes. Pourtant la bicyclette reste très populaire, et encore davantage à la campagne. En 2004-2005, 51 % des ménages citadins et 56 % des ruraux en possédaient une. Son rôle fondamental pour la mobilité et le revenu familial pourrait facilement permettre un *remake* indien du film *Le voleur de bicyclette...* De fait, le vélo demeure le premier signe extérieur de richesse, et certaines administrations prennent pour critère, afin de déterminer si un ménage est au dessus du seuil de pauvreté, le fait d'en posséder un. C'est d'ailleurs souvent le seul de la famille : à l'épouse de chevaucher le portebagage en amazone, aux enfants de l'emprunter pour pédaler en acrobate jusqu'à l'école.

Objet du quotidien, le vélo est souvent utilisé comme symbole d'un parti politique lors des élections, afin que les électeurs analphabètes puissent facilement reconnaître ce logo simple. Avec une production de 11,4 millions de bicyclettes en 2007-2008, un vélo sur cinq dans le monde est fabriqué en Inde. La Chine en produit deux fois plus, mais Hero est le premier producteur privé mondial. Cette firme, comme Atlas ou Avon, est basée au Punjab-Haryana, des États riches en petite industrie semi-rurale fabriquant les composants, ce qui engendre des « districts industriels » comme à Ludhiana.

*Frédéric Landy*

➔ *districts industriels, technologie (basse), transport (moyens de), transports urbains*

## Bidonvilles

Éléments incontournables du paysage des villes indiennes, en particulier des plus grandes, les bidonvilles et taudis, ou *slums*, demeurent la

manifestation la plus évidente des défis de l'urbanisation.

Selon la loi d'urbanisme de 1956, sont considérés comme *slums* les secteurs urbains où les immeubles sont « impropres à l'habitation », « souffrant de l'étroitesse des rues », « délabrés, congestionnés, mal ventilés, manquant de lumière ou dépourvus d'équipements sanitaires ». Cette notion de taudis, inspirée directement des textes britanniques, a conduit les urbanistes à qualifier de *slums* certaines sections des centres-villes anciens (la totalité de la vieille cité fortifiée de Delhi jusqu'à récemment, des îlots du centre historique de Hyderabad) et à y opérer de larges démolitions comme à Old Delhi dans les années 1970. Les centres-villes taudifiés mais aussi certains anciens noyaux villageois congestionnés, aux conditions d'habitat détériorées et classifiés comme *slums*, sont en général habités par des locataires ou propriétaires légaux.

*Slum* désigne aussi le regroupement d'habitations précaires en matériaux de récupération – plus ou moins consolidées avec le temps –, des abris de fortune, huttes ou baraques exiguës, et qui correspondrait mieux au terme de bidonville. Ce sont les *jhuggi-jhompri* de Delhi, les *jhopadpatti* de Bombay, les *basti* de Calcutta, les *ceri* de Madras. Ce type d'urbanisation informelle, recours des pauvres, se caractérise également par l'absence ou l'insuffisance des infrastructures et services urbains de base, en particulier des équipements sanitaires. Les *basti* de Calcutta bénéficient d'une reconnaissance légale via un arrangement tripartite original : les habitants du bidonville payent un loyer au propriétaire-constructeur des baraques, un intermédiaire qui lui-même paye un bail au propriétaire du terrain. Ce cas notoire mis à part, la plupart des bidonvilles sont nés d'occupations illégales et d'auto-construction sans le consentement du propriétaire du terrain (privé ou public) : ce sont des camps de squatters où les habitants n'ont aucun droit de tenure. Précarité physique de l'habitation et précarité du statut d'occupation se conjuguent. S'y ajoutent souvent des localisations dans des sites insalubres (marécages, berges inondables des rivières, bas-côtés des drains à ciel ouvert, zones de déchets) ou dangereux (bordures de voies fer-

rées et de canaux, sous des lignes de haute tension). D'autres localisations traduisent les stratégies d'implantation des migrants pauvres à proximité des sources d'emplois : les espaces vacants dans les zones industrielles, près des chantiers de construction. De fait, les squatters s'installent sur tout terrain vacant et non surveillé de l'espace urbain, ou en bordure de l'espace bâti dans les périphéries, mais l'illégalité de l'occupation rend la menace d'éviction constante.

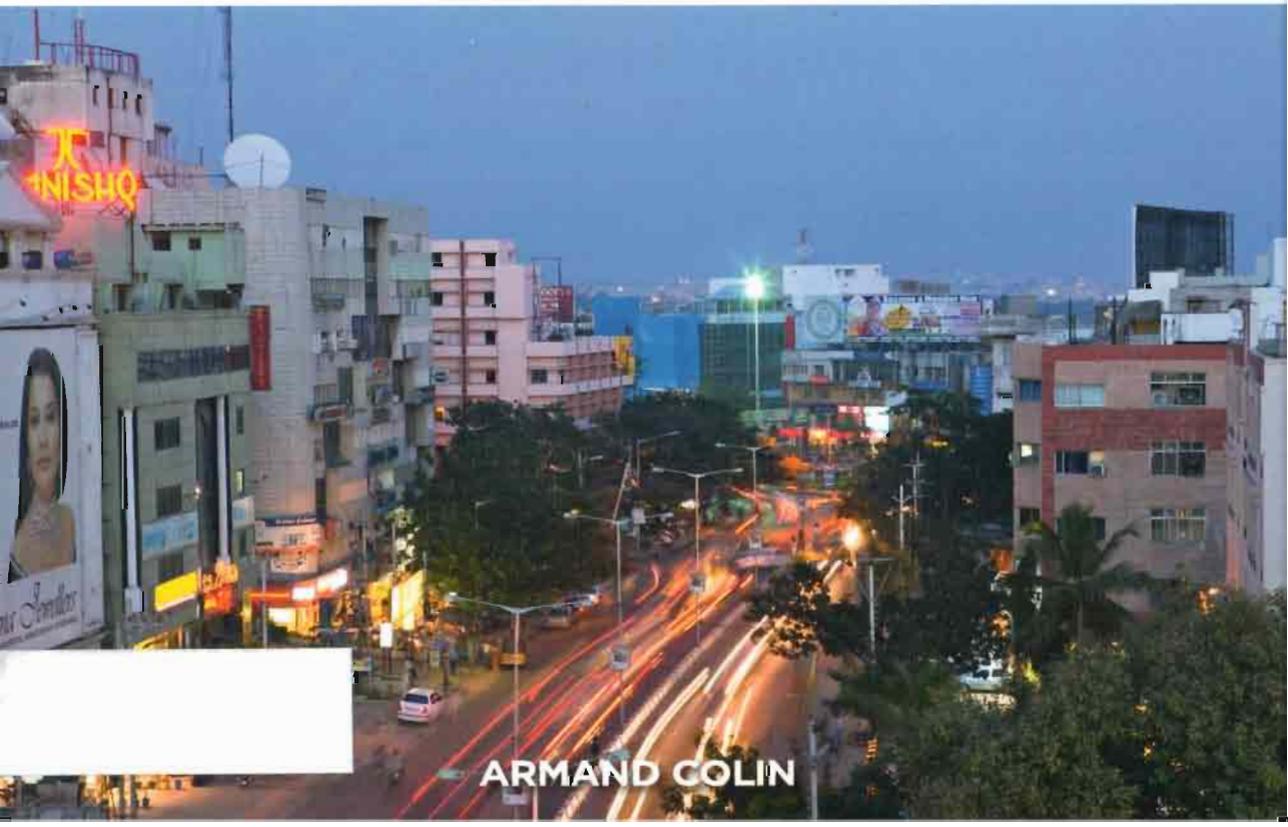
Nonobstant cette diversité de situations et la variabilité des estimations pour une même ville, la proportion des habitants vivant dans les *slums* reste indiscutablement un indicateur des mauvaises conditions de logement dans les villes indiennes. Selon le recensement de 2001, 43 millions d'urbains vivent dans les *slums* des villes de plus de 50 000 habitants, soit 23 % de leur population. Cette proportion augmente dans les plus grandes métropoles : un quart dans les villes de plus d'un million d'habitants, un tiers dans la municipalité de Calcutta et 55 %, serrés sur 6 % du territoire, dans la municipalité du Grand Bombay qui s'illustre pour abriter « le plus grand bidonville d'Asie », Dharavi, avec une population estimée entre 500 000 et un million d'habitants. Quant à Delhi, avant la réactivation des opérations d'éradication des bidonvilles à la fin des années 1990, la population des camps de squatters y était estimée à environ trois millions, soit un peu plus d'un quart de la population urbaine occupant 5 % du territoire de la ville. Ces chiffres ne reflètent pas seulement l'incapacité des pauvres à avoir accès à un logement décent en ville dans le secteur formel, mais également une extrême inégalité dans l'accès à l'espace urbain. On doit aussi y lire les négligences, défaillances ou échecs des politiques d'aménagement urbain et de logement.

Face à l'ampleur et à la persistance des bidonvilles, les pouvoirs publics ont mis en œuvre différents types d'intervention *a posteriori*, sans résoudre le problème à ses racines : amélioration des conditions de vie par la fourniture de services de base dans le cadre de programmes anti-pauvreté ; destruction avec réinstallation sur des parcelles assainies en périphérie (Delhi) ou avec relogement dans des immeubles collectifs (Bom-



Sous la direction de  
Frédéric Landy

# DICTIONNAIRE DE L'INDE CONTEMPORAINE



ARMAND COLIN

Sous la direction de  
Frédéric LANDY

Sous la coordination thématique de  
Samuel Berthet, Frédéric Landy, Isabelle Milbert,  
Joël Ruet, Gilles Tarabout, Max-Jean Zins

DICTIONNAIRE  
de l'Inde  
contemporaine

  
ARMAND COLIN

Maquette de couverture : Didier Thimonier

Cartographie : Aurélie Boissière

Composition : In Folio

© Armand Colin, Paris, 2010

ISBN : 978-2-200-35247-9



Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous pays. • Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

bay) ; réhabilitation *in situ* (Bombay). En outre, les démolitions et les conditions d'application des programmes laissent sans aucune option des dizaines de milliers de familles. En 2010, le gouvernement fédéral a cependant lancé le Rajiv Awas Yojana, pour une *Slum-Free India*, qui vise à donner accès aux services et sécurisation de la tenure aux habitants. Le bidonville oscille ainsi entre tolérance et reconnaissance d'un côté, illégalité et rejet de l'autre.

*Véronique Dupont*

 Saglio-Yatzimirsky Marie-Caroline (2002).

• *Bombay, Calcutta, Delhi, pauvreté, périurbanisation, urbanisation, urbanisme, ville*

## Biens collectifs

L'apprentissage de la gestion en commun des biens collectifs est l'un des défis auxquels l'Inde devra faire face au cours de ce siècle. À l'interface du monde de la recherche et de celui de la décision, la résolution des problèmes d'action collective requiert le développement de nouvelles formules juridiques qui tout à la fois traversent, dépassent et intègrent les appropriations publiques et privées. La gestion des biens collectifs est d'autant plus complexe et potentiellement conflictuelle que le nombre de parties intéressées est considérablement élevé et que, le plus souvent, ces problèmes ne sont ni reconnus, ni gérés comme tels par leurs gestionnaires actuels. On doit néanmoins distinguer deux types de biens collectifs.

Le premier, selon la terminologie des économistes, correspond aux biens « rivaux » (dont l'utilisation est soumise à concurrence) partiellement « exclusifs » (dont on peut restreindre l'accès) : les ressources naturelles renouvelables et biologiques, certains biens d'équipements (canaux et réservoirs, aires de battage du grain, greniers collectifs, etc.) constituent une part importante des moyens de subsistance des communautés rurales.

En complément des 143 millions d'hectares cultivés, ce sont donc quelque 90 millions d'hectares de friches et de jachères, de pâtures et de forêts pour lesquelles les droits sont mal spécifiés

ou contestés – soit 30 % environ de la superficie de l'Inde – auxquels il faut ajouter 45 % environ des eaux souterraines, la plupart des ressources piscicoles marines et territoriales et environ 80 % des réservoirs, étangs et mares, qui sont de fait soumis à un régime dérogatoire, ne correspondant ni à la propriété individuelle privée, ni au régime de la domanialité, publique ou privée, des personnes publiques. Agro-sylvo-pastoralistes et pasteurs nomades, cueilleurs-chasseurs et cultivateurs itinérants, pêcheurs, artisans et petits marchands du secteur informel, exercent de fait différents degrés de maîtrise sur ces ressources. À cela, il faut encore ajouter 6 millions d'hectares environ – 14 % de la surface irriguée de l'Inde – qui sont irrigués par des systèmes traditionnels.

Ces chiffres témoignent de l'importance des biens communs et de l'endurance de différentes formes d'action collective à l'échelle du sous-continent. Une approche pluraliste du droit permet de rendre compte de catégories juridiques endogènes à l'origine de la polyvalence des lieux et de la complémentarité des usages qui marquent fortement l'utilisation de ce type de biens. Dans bien des cas, la gestion en commun constitue encore à l'heure actuelle une réponse pragmatique à l'incertitude socio-économique et à la variabilité naturelle qui marquent les biens collectifs. Les biens rivaux partiellement exclusifs ne sont ni toujours, ni facilement susceptibles d'une appropriation exclusive, publique ou privée.

Le second type de biens collectifs correspond à la contribution des « services écologiques » (biens collectifs « purs » ou « inclusifs ») tels que le stockage et la séquestration du carbone, la purification de l'eau et de l'air, la régulation des bassins hydriques, la formation des sols et des habitats naturels, la lutte biologique et les ressources génétiques, le paysage. La reconnaissance officielle de cette contribution au développement durable de la nation accrédite l'effort de recherche entrepris dans ce sens par la communauté scientifique. La remise du prix Nobel de la paix 2007 à Al Gore mais aussi à Rajendra Pachauri, président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et directeur général de The Energy Research Insti-